

**LETTRÉ D'INFORMATION DES ACTUALITES INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

Lettre n°81

**Attentats en France :
une étude révèle le coût de la préparation des attaques**

Entre 2500 et 82 000 euros ont été réunis par les djihadistes, selon le Centre d'analyse du terrorisme. Selon une étude du Centre d'analyse du terrorisme, entre 2500 et 82 000 euros ont été réunis par les djihadistes pour préparer les attentats en France. Ces sommes comprennent le coût de l'armement, les déplacements, le logement ou encore la fabrication de faux papiers.

En détails

Ainsi, l'organisme détaille le coût de chaque attentat. 25 800 euros ont été investis par les djihadistes pour les attaques de janvier 2015, dont 21 000 euros uniquement ont été destinés au très lourd armement (fusils d'assaut, lance-roquettes, revolver, pistolets-mitrailleurs... etc). Les auteurs de l'étude précisent que les frères Kouachi et Amedy Coulibaly, auteurs des attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, avaient notamment souscrit à de nombreux crédits à la consommation et avaient bénéficié de revenus liés à un commerce illicite de vêtements et chaussures "made in China" pour financer leurs crimes.

Selon le CAT, les attentats du 13 novembre ont coûté 82 000 euros, dont un tiers aurait été consacré aux déplacements. Ces derniers, les voyages des différents commandos à travers l'Europe avant qu'ils n'arrivent au Bataclan, au stade de France et devant les terrasses des 10e et 11e arrondissements de Paris, mais aussi les allers-retours de Salah Abdeslam entre la Belgique, la Grèce et les pays de l'Est avant le passage à l'acte.

En ce qui concerne l'attentat à Nice, 2 500 euros auraient été nécessaires pour se procurer une arme et louer un camion.

Des collectes ont été réalisées auprès des "sympathisants"

Par ailleurs, Daesh aurait consacré entre 2000 et 3000 euros par terroriste, auxquels s'ajoutent les revenus perçus du bar des frères Abdeslam à Molenbeek en Belgique.

Selon les chercheurs, les terroristes auraient également eu recours à des collectes réalisées auprès de "sympathisants" en Grande-Bretagne par Mohamed Abrini (3 800 euros) et en région parisienne par la cousine d'Abaaoud (4 000 euros).

En conclusion, la CAT préconise notamment la mise en place d'un "registre central des prêts à la consommation accessible à Tracfin", la cellule du ministère de l'Économie et des Finances chargée de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme" mais également la création d'une "grille d'alerte pour identifier les retraits suspects".

Lien : <http://www.atlantico.fr/pepites/attentats-en-france-etude-revele-cout-preparation-attaques-2853160.html>

Un think thank décortique le coût des attentats

Quelques milliers d'euros ont suffi à perpétrer les derniers attentats de ces trois dernières années en France.

Moins de 26.000 euros ont été nécessaires à Coulibaly et aux frères Kouachi pour mener l'attaque terroriste de Charlie Hebdo, le 7 janvier, et de l'Hyper Cacher le 9 janvier 2015.

Quant aux attaques de Novembre 2015, les terroristes ont dépensé 82.000 euros pour assassiner des civils au Bataclan, sur les terrasses et au Stade de France.

Enfin, seuls 2500 euros ont été nécessaires à Mohamed Lahouaiej Bouhlel, le terroriste de Nice, pour acheter une arme et louer trois jours un camion de 19 tonnes.

Ces estimations ont été faites par le centre d'analyse du terrorisme (CAT), premier think thank européen spécialisé dont les calculs ont été relayés dans le JDD. Dans une note datée de septembre 2016 intitulée « Le financement des attentats de Paris », l'organisme a épluché les comptes des frères Kouachi, de Coulibaly, d'Abaaoud ou encore d'Abdeslam, pour reconstituer chaque poste de dépense.

Pour les attentats de janvier, 21.000 euros ont été investis dans l'armement (deux pistolets-mitrailleurs CZ, six pistolets Tokarev, un revolver, deux fusils d'assaut et deux pistolets Zastava, ou encore un lance-roquettes). Une somme réunie grâce à des fonds propres réunis grâce à la vente illégale de chaussures et de vêtements made in China, mais aussi des prêts à la consommation.

Pour les attaques de novembre, les terroristes ont pu compter sur l'aide directement fournie par l'Etat islamique (2000 à 3000 euros par terroriste).

Mais ils ont également bénéficié des recettes du bar de Molenbeek des frères Abdeslam, d'une collecte de 3800 euros réalisée en Grande-Bretagne par Mohamed Abrini, ou de 4000 euros réunis en région parisienne par l'entremise de la cousine d'Abaaoud.

Ainsi, 27.000 euros ont pu être consacrés aux déplacements des islamistes à travers l'Europe, 20.000 euros dans la location de « logements conspiratifs » en Belgique et en région parisienne, et 16.000 euros dans l'armement : six fusils d'assaut AK-47, un pistolet Browning et des vestes explosives.

La location des 11 véhicules a coûté 11.000 euros, et les faux-papiers et la téléphonie 8000 euros.

Le CAT préconise donc une meilleure surveillance des flux financiers par Tracfin, et notamment par la mise en place d'un « registre central des prêts à la consommation » accessible à la cellule du ministère de l'Economie chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Il conseille aussi de créer « une grille d'alerte pour identifier les retraits suspects », en particulier si son détenteur est fiché S.

En effet, nombre de terroriste vident leurs comptes bancaires avant de partir en Syrie, à l'image de Hayat Boumeddiene, la compagne de Coulibaly.

Toutefois, une fois le décret d'application publié, la loi du 3 juin 2016 permettra à Tracfin de signaler aux établissements bancaires ou de crédit les personnes présentant un risque important de financement du terrorisme.

Lien : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/10/16/97001-20161016FILWWW00210-un-think-thank-decortique-le-cout-des-attentats.php>

Les attentats de Paris n'ont pas coûté plus de 82 000 euros

Un *think tank* spécialisé dans les questions de terrorisme s'est employé à chiffrer les dépenses des commandos djihadistes et leurs modes de financement, pour perpétrer leurs attentats en France, depuis janvier 2015.

Armes, téléphonie, locations de voitures, réservations de logements... La note est très détaillée. Dans une expertise datant du mois de septembre et à laquelle le Journal du Dimanche (*JDD*) a eu accès, le centre d'analyse du terrorisme (CAT), un *think tank* spécialisé, a détaillé le coût des attentats qui ont touché la France depuis janvier 2015.

Ainsi, les attaques de *Charlie Hebdo* et de l'Hypercashier de la porte de Vincennes, perpétrées en janvier 2015, auraient coûté près de 26 000 euros aux frères Kouachi et à Amedy Coulibaly. Après avoir épluché les comptes des terroristes, le CAT estime qu'ils auraient dépensé 21 000 euros dans leur arsenal d'armes (avec l'achat de pistolets-mitrailleurs, lance-roquette, fusils d'assaut...).

Pour le financer, les deux tueurs auraient utilisé une part de fonds personnels, en lançant notamment un commerce au noir de vêtements, et une autre issue de prêts à la consommation, rapporte le *JDD*.

Pas plus de 82 000 euros pour les attentats de Paris

Le coût des attaques du 13 novembre est bien plus conséquent. Pendant plusieurs mois, les tueurs ont multiplié les allers-retours en Europe (notamment effectués par Salah Abdeslam, le seul terroriste du commando encore en vie) et les locations de logements et véhicules, avant de passer à l'acte. Le CAT estime que ces dépenses s'élèvent à 82 000 euros.

Les déplacements des terroristes auraient à eux seuls coûté 27 000 euros. Les djihadistes ont également dépensé 20 000 euros dans la location de logements (à Alfortville, Bobigny, Schaerbeek, Charleroi et Auvelais) et 11 000 pour 11 voitures de location. Leurs fusils-mitrailleurs, pistolets et vestes explosives auraient coûté 16 000 euros, et les terroristes ont aussi dépensé près de 8000 euros dans de la téléphonie et l'achat de faux papiers.

Des financements multiples

Pour financer ces dépenses, détaille le CAT, l'Etat islamique leur aurait notamment fourni de 2000 à 3000 euros par djihadiste. Mohamed Abrini, suspecté d'avoir aidé à la logistique des tueries, a également reçu des soutiens financiers de la Grande-Bretagne et Hasna Aïtboulahcen (la cousine d'Abdelhamid Abaaoud, le cerveau présumé des attentats, avec qui elle est décédée lors de l'assaut de Saint-Denis) aurait réussi à récupérer 4000 euros auprès de soutiens en Île-de-France. Les recettes du bar des frères Brahim et Salah Abdeslam, à Molenbeek auraient aussi contribué au financement de leur sanglant commando.

L'attentat de Nice aurait, lui, coûté 2500 à son auteur, Mohamed Lahouaiej-Bouhlel. Soit le prix de l'achat d'une arme et de la location d'un poids lourd pour trois jours. Ce dernier avait vidé son compte en banque avant de passer à l'acte. Pour Jean-Charles Brisard, à la tête du CAT et interrogé par le *JDD*, il faudrait qu'une banque puisse signaler à Tracfin (la cellule mise en place par Bercy pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) lorsqu'une personne fichée S vide entièrement son compte en banque. "Un décret en Conseil d'État pour son application est prévu pour ce mois-ci", précise-t-il.

Des outils légaux, garantissant l'anonymat des terroristes

Autre préconisation: créer un "registre central des prêts à la consommation accessible à Tracfin et l'établissement d'une grille d'alerte pour identifier les retraits suspects". Selon Jean-Charles Brisard, les terroristes se servent très aisément des "outils, disponibles légalement, comme les services de transfert d'argent, les cartes bancaires et les cartes SIM prépayées", qui garantissent leur anonymat, "exactement comme les applications de messagerie chiffrée qui sécurisent leurs communications".

Aujourd'hui, les vendeurs de cartes bancaires prépayées ne sont contraints de demander une pièce d'identité aux acheteurs que lorsque leur achat dépasse un montant de 1000 euros. "C'est insuffisant. D'autant que sans harmonisation européenne, tous ces efforts seront vains...", commente le président du CAT.

Lien : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-attentats-du-13-novembre-n-ont-pas-coute-plus-de-82-000-euros-aux-djihadistes_1841479.html

Comment les attentats de Paris ont été financés

Le budget pour commettre les attentats de Paris et sa région en janvier et novembre 2015 est estimé respectivement à 26.000 euros et 82.000 euros.

Le centre d'analyse du terrorisme vient de publier une étude sur les méthodes utilisées par les terroristes pour financer leurs attaques.

Les auteurs des attentats de 2015 à Paris et Saint-Denis - qui ont fait 147 victimes - n'ont pas eu besoin d'un budget considérable au regard de l'impact au niveau économique, sociétal ou politique de ces attaques. Les auteurs de l'étude soulignent d'ailleurs qu'il a suffi de "quelques dizaines de milliers d'euros [...] pour acheter les armes, fabriquer les explosifs, louer les appartements conspiratifs et les véhicules."

Les différents postes de dépenses

Le centre d'analyse du terrorisme présidé par Jean-Charles Brisard a décomposé le budget des cellules terroristes en six postes de dépenses (l'armement, les logements conspiratifs, les véhicules, la téléphonie, les faux-papiers et les déplacements).

- Pour les attentats de janvier 2015 : les évaluations proposées par les chercheurs mettent en avant le poids des armes dans le budget (plus de 80%) avec plus de 21.000 euros d'armement en tout. L'arsenal d'Amédy Coulibaly, auteur de l'attaque de l'hyper cacher, a été estimé à 10.000 euros et celui des frères Kouachi, auteurs de l'attaque contre Charlie Hebdo à 9.400 euros. Le reste comprend des équipements comme des talkies-walkies, des gilets pare-balles.
- Pour les attentats de novembre 2015 : le premier poste budgétaire correspond aux déplacements et aux logements. Pour les déplacements, la majorité des terroristes ont été envoyés par l'Etat islamique en France et en Belgique depuis la Syrie. L'organisation a financé les voyages à hauteur de 2.000 dollars (1.780 euros environ). Ce qui au total représente près de 27.000 euros. La location d'au moins huit logements est estimée à 20.000 euros.

Les terroristes du 13 novembre ont également loué onze véhicules pour un montant total de 11.000 euros. Trois des véhicules ont été utilisés pour commettre les attentats et les autres ont servi à récupérer les membres du groupe terroriste à leur arrivée en Europe.

Des modes de financement bien distincts

Au delà des postes budgétaires, le CAT a voulu mettre en avant les sources de financement et les moyens de paiement souvent légaux utilisés par les terroristes.

Les terroristes de janvier ont privilégié l'autofinancement. Amédy Coulibaly et les frères Kouachi ont réuni une grande partie des sommes nécessaires pour commettre leurs actes par des fraudes aux crédits à la consommation. Amédy Coulibaly et sa compagne Hayat Boumedienne ont par exemple souscrit à trois crédits à la consommation pour un total de 60.200 euros. Ils ont réussi à obtenir ces crédits par de faux bulletins de paie et avis d'imposition pour leur permettre de prouver une solvabilité suffisante. Ils ont également utilisé les voies du commerce illicite. Chérif Kouachi a par exemple tiré profit de la vente de vêtements et de chaussures de marque importés de Chine et les a revendus en grande quantité sur un site de commerce en ligne.

Du côté des attentats du 13 novembre, leurs auteurs ont bénéficié de l'appui de l'Etat islamique. Chacun des membres auraient reçu des sommes allant de 2.000 à 3.000 euros sous forme d'espèces à leur départ en Syrie mais également par le biais des transferts de fonds. Par ailleurs, les terroristes ont utilisé des services de transfert d'argent et des cartes bancaires prépayées pour effectuer leur transaction. Mais il apparaît que les terroristes de janvier et de novembre ont fait la majorité de leurs dépenses en espèce.

Des efforts à poursuivre

Si le gouvernement français a tenté de faire des efforts pour lutter contre le financement du terrorisme, il s'avère que les mesures prises en 2015 s'avèrent insuffisantes aux yeux du centre d'analyse du terrorisme. C'est pourquoi le CAT assure que *"seule une harmonisation au niveau européen des mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme s'avèrera véritablement efficace."* Le centre recommande également d'opérer un meilleur échange d'informations entre les services de renseignement nationaux en raison de la nature transnationale du terrorisme. En effet, les auteurs rappellent le fait que les gendarmes avaient contrôlé Salah Abdeslam le 14 novembre sans savoir qu'il avait été fiché pour sa radicalisation en Belgique et que son nom figurait dans plusieurs enquêtes sur les filières djihadistes

Lien : <http://www.latribune.fr/economie/france/comment-les-attentats-de-paris-ont-ete-finances-608638.html>

Madagascar est un terrain de transit liés au financement du terrorisme, selon un responsable malgache

"Madagascar est plus un terrain de préparation, où transite le financement lié à des activités terroristes", a noté un haut fonctionnaire du service contre le blanchiment d'argent jeudi à Antananarivo, la capitale malgache.

"Madagascar est considéré comme un pays à risque aux regards du blanchiment de capitaux et du terrorisme", a révélé le directeur général du service de renseignement financier (SAMIFIN), Lamina Boto Tsara Dia en marge de la présentation de la nouvelle stratégie de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

"Le pays n'est pas encore un terrain privilégié d'actes de terrorisme mais ce n'est pas exclu, pourtant Madagascar est plus un terrain de préparation, où transiterait le financement lié à des activités terroristes" a précisé Lamina Boto Tsara Dia.

Il a également souligné que "le nouveau projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme intégrant son pouvoir d'autosaisine, d'approche basée sur les risques concernant les renseignements financiers est le seul garant de la réussite de la lutte".

"Il ne faut pas que Madagascar soit un terrain de prédilection ou de préparation de la criminalité organisée d'où la nécessité absolue de mettre en place cette nouvelle stratégie, que nous estimons être à la hauteur des défis qui nous attendent dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme", a expliqué le directeur général du SAMIFIN.

Madagascar n'a enregistré que trois dossiers jugés dont deux font l'objet de condamnation depuis la fin de l'année 2014, a-t-on appris du service de renseignement financier, "ce qui ne reflète pas du tout la réalité du blanchiment de capitaux au sein du pays", a divulgué Lamina Boto.

Lien : http://french.china.org.cn/foreign/txt/2016-10/14/content_39484737.htm

Le « de-risking » des banques étrangères, une menace difficile à évaluer au Liban

Alors que de nombreux banquiers de la région alertent sur la diminution de leurs relations avec leurs correspondants à l'étranger, au Liban, les discours se veulent rassurants.

Maillon essentiel de la chaîne des transferts de fonds internationaux en devises, les relations entre les banques arabes et leurs correspondantes dans les pays émetteurs de la devise concernée sont au centre de toutes les attentions.

Du gouverneur de la Banque du Liban, Riad Salamé, au secrétaire général de l'Union des banques arabes, Wissam Fattouh, en passant par le président de l'Association des banques du Liban, Joseph Torbey ; nombreux sont les responsables financiers libanais qui ont abordé cette question à l'occasion des réunions annuelles de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) la semaine dernière à Washington.

Lors d'une conférence tenue en marge de ces réunions le 5 octobre, Wissam Fattouh s'était par exemple inquiété des conséquences d'une hausse de l'aversion excessive au risque qui pousse les banques internationales à mettre fin à leurs relations avec des banques d'un pays ou d'une région donnés. Un phénomène appelé « de-risking » dans le jargon financier. « Le "de-risking" des banques correspondantes a évolué en une forme de discrimination financière », avait-il alors déclaré. « Ce phénomène peut s'avérer préoccupant, car il peut conduire au ralentissement des opérations bancaires internationales », ajoute-t-il à L'Orient Le Jour. Il a également rappelé que 55 % des autorités bancaires dans le monde ont vu leurs relations avec les banques correspondantes (CBRs en anglais) diminuer, selon une étude publiée par le FMI en juin 2016.

Logique de profits

Et une étude publiée en septembre par le FMI et la BM en collaboration avec le Fonds monétaire arabe montre que la région n'est pas épargnée.

Selon l'étude, quelque 39 % des 216 banques – de 17 pays de la zone Mena – interrogées ont vu leur CBRs diminuer de manière significative entre 2012 et 2015.

De plus, l'étude note une augmentation du nombre de comptes fermés par les banques correspondantes, alors que 63 % des banques arabes ont subi des fermetures de comptes en 2015, contre 33 % en 2012. Ces comptes ont été en majorité fermés par les banques américaines (à 40 %), suivies par celles du Royaume-Uni (29 %) et de l'Allemagne (16 %). Surtout, suite à l'arrêt de leurs CBRs, 21 % des banques arabes sont toujours incapables de trouver une solution de substitution.

Selon les banques arabes interrogées, les principaux facteurs qui auraient poussé leurs banques correspondantes à mettre fin à leurs relations sont en premier lieu la baisse du niveau de risque que la banque correspondante est prête à accepter (pour 41,7 % des banques sondées), les incidences des changements des exigences réglementaires que les banques correspondantes ont pour obligation de suivre (30,9 %) et le manque de rentabilité (29,8 %).

Étonnamment, les préoccupations concernant les contrôles des banques commerciales pour la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent n'arrivent qu'en huitième position (15,5 %). « Nous avons remarqué que la logique de profit semble être l'une des raisons derrière l'arrêt des CBRs et non pas seulement le risque de blanchiment d'argent, les banques correspondantes ne constatant pas de revenus élevés par rapport aux coûts engendrés par les exigences de "due diligence" », explique Wissam Fattouh à L'Orient-Le Jour.

Il avait d'ailleurs demandé lors de son allocution à ce que « les autorités de réglementation financière des États-Unis et de l'Union européenne évaluent l'impact social, économique et financier sur les pays qui sont exposés à l'arrêt de leurs CBRs, par rapport au réel danger encouru par ces banques correspondantes », plaidant également pour « une initiative visant à

établir des tribunaux financiers internationaux afin de limiter les interruptions arbitraires des relations des banques correspondantes ».

Spécificités nationales

Paradoxalement, s'il y a unanimité pour s'alarmer des risques du « de-risking », ni l'étude précitée ni les interlocuteurs interrogés n'ont vraiment été en mesure d'approfondir sur l'ampleur du phénomène au Liban et ses spécificités nationales.

Plusieurs banquiers interrogés ont ainsi décliné tout commentaire, même sous couvert d'anonymat. Dans un entretien publié lundi sur le site Arab Economic News, Riad Salamé a de son côté pu affirmer qu'« il n'y a aucune crainte de "de-risking" de la part des banques correspondantes au Liban (...). Le Liban n'a aucune lacune législative susceptible d'alimenter les craintes ».

« Le Liban n'a aucun problème avec ses banques correspondantes, étant donné que nous avons mis en place les législations nécessaires de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Nous respectons les résolutions de l'Onu concernant les sanctions internationales, nous sommes également membres d'Egmond Group, un réseau international d'intelligence financière de coopération dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et du Groupe d'action financière (Gafi) », renchérit une source financière haut placée.

Pourtant, selon une autre source bancaire, « ce n'est pas une question de législation. Au Liban, beaucoup de banques correspondantes ont fermé leurs comptes dans des banques libanaises très sérieuses. Ces fermetures sont liées à un problème de "de-risking" couplé à un problème de rentabilité.

Ce phénomène de rupture des CBRs touche en premier lieu les petites banques, si celles-ci n'engendrent pas un revenu qui justifie ces risques ainsi que les coûts engendrés par les pratiques d'investigation sur les clients de leurs clients ».

Lien : <http://www.lorientlejour.com/article/1012246/le-de-risking-des-banques-etrangeres-une-menace-difficile-a-evaluer-au-liban.html>

La Finma punit Falcon Bank pour son rôle dans le scandale 1MDB, Singapour sévit aussi

Après BSI, c'est Falcon Bank, implantée à Genève et Zurich, qui est contrainte par la banque centrale de Singapour de fermer. En Suisse, la Finma l'amende de 2,5 millions de francs et l'accuse de graves négligences

La banque centrale de Singapour a ordonné mardi la fermeture d'une seconde banque suisse, Falcon Bank, visée par une enquête pour blanchiment d'argent dans le cadre du scandale politico-financier touchant le fonds souverain malaisien 1MDB.

En Suisse parallèlement, la Finma annonce infliger une amende de 2,5 millions de francs à Falcon Bank pour ses «manquements» dans ses relations avec 1MDB. La petite banque privée, créée avec des capitaux du Golfe, est le second établissement suisse, après la tessinoise BSI, à être lourdement sanctionnée pour son rôle dans le détournement des milliards du fonds souverain.

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a de son côté indiqué à l'agence de presse ATS qu'il menait ses propres investigations sur la banque.

En Suisse

De 2012 à 2015, écrit la Finma, les fonds versés sur des comptes de Falcon en lien avec 1MDB ont atteint environ 3,8 milliards de dollars. Des montants énormes qui auraient dû faire l'objet de vérifications approfondies. Mais cela n'a pas été le cas.

Falcon Private Bank touchée par le scandale financier 1MDB

«La plupart du temps, les fonds sont restés peu de temps sur ces comptes», souligne le gendarme financier suisse. La Finma accuse en particulier Falcon Bank d'avoir mal vérifié le bien-fondé de transactions pour un montant d'environ 2,5 milliards de dollars sur les comptes de deux sociétés offshore.

Un encombrant client nommé Jho Low

La banque a également «négligé de se pencher sur la justification économique et sur les contre-prestations du renvoi presque immédiat de fonds, à hauteur de 1,3 milliard de dollars US, vers d'autres comptes». Selon la Finma, «par ce comportement, Falcon a gravement enfreint les exigences de garantie d'une activité irréprochable».

Falcon a aussi entretenu une relation commerciale avec Jho Low, un acteur central du scandale, que la Finma décrit comme «un jeune homme d'affaires malaisien proche de responsables du gouvernement malaisien». Falcon, écrit la Finma, «n'a pas vérifié comment cet homme avait pu, en peu de temps, acquérir une fortune de 135 millions de dollars US ni pourquoi, par la suite et contrairement à ses indications lors de l'ouverture du compte, un total de 1,2 milliard de dollars US avait été transféré sur ses comptes».

Dans son communiqué, la Finma cite des extraits d'e-mails d'employés de Falcon, qui montrent que ces derniers étaient mal à l'aise avec les transactions, mais que leur hiérarchie est passée outre. Un courriel explique ainsi, à propos de 681 millions de dollars transférés au premier ministre malaisien Najib Razak, puis partiellement remboursés quelques mois plus tard: «Nous avons dit A, il y a six mois, maintenant il faut, d'une manière ou d'une autre, dire B.»

Les employés se voyaient rappelés à l'ordre s'ils posaient trop de questions. L'un des responsables a par exemple rappelé à la succursale de Singapour, chargée de l'exécution des transactions avec 1MDB, que la centrale suisse les surveillait: «Head Office is watching you.»

Deux anciens dirigeants en accusation

La sanction contre Falcon Bank était attendue depuis qu'une plainte civile du gouvernement américain, cet été, a détaillé le rôle de ses dirigeants dans le scandale 1MDB. Les anciens présidents de son conseil d'administration, Khadem Al Qubaisi et Mohammed Al Hussein, ont reçu des «paiements substantiels» provenant du pillage du fonds souverain, écrit le Ministère américain de la justice dans sa plainte.

Les deux hommes ont milité à l'intérieur de la banque Falcon pour que les transactions liées à 1MDB se déroulent sans anicroche – et sans les vérifications nécessaires.

En cas de récidive, affirme la Finma, «la banque risque de se voir retirer son autorisation». L'autorité financière suisse a enfin ouvert des «procédures d'enforcement» (sanctions) à l'encontre de deux anciens responsables de la banque – vraisemblablement ses deux anciens présidents Qubaisi et Hussein. Et Falcon a désormais interdiction de nouer des relations d'affaires avec des personnalités politiquement exposées (PEPs) hors de Suisse, et ce durant trois ans.

A Singapour

A Singapour, Falcon Bank a été contrainte de cesser ses opérations dans la cité-Etat en raison de «manquements graves dans la lutte contre le blanchiment des capitaux» et de «conduite répréhensible» de la haute direction à la fois au siège de la banque en Suisse et dans sa branche locale, a indiqué l'Autorité monétaire de Singapour (MAS).

«Falcon Bank a fait preuve de manière persistante d'une grave incompréhension des exigences et des attentes» de l'autorité monétaire singapourienne dans la lutte contre le blanchiment d'argent, a ajouté l'institution dans un communiqué.

«Compte tenu du comportement de Falcon Bank, MAS considère que la banque d'affaires ne pourra pas satisfaire à ces exigences et attentes pour poursuivre» ses opérations, souligne l'autorité monétaire.

La banque centrale de Singapour a infligé à Falcon Bank des pénalités financières d'un total de 4,3 millions de dollars de Singapour (2,8 millions d'euros) pour 14 infractions à la législation sur la prévention contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme.

Lien : <https://www.letemps.ch/economie/2016/10/11/finma-punit-falcon-bank-role-scandale-1mdb-singapour-sevit>

Procédure pénale ouverte

Banque. Le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure contre l'établissement zurichois pris dans le scandale du fonds souverain malaisien 1MDB.

Le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure pénale à l'encontre de Falcon Private Bank. Le MPC soupçonne l'existence de défaillances dans l'organisation interne de la banque zurichoise, éclaboussée par le scandale du fonds souverain malaisien 1MDB.

La décision d'ouvrir une procédure se base sur les éléments révélés par l'enquête liée à 1MDB, ainsi que sur les sanctions prononcées par la FINMA, a indiqué mercredi le Ministère public de la Confédération dans un communiqué.

Ces éléments permettent de soupçonner que les actes de blanchiment d'argent, actuellement sous enquête, auraient pu être empêchés par une organisation adéquate, a précisé le MPC.

Falcon Private Bank a gravement enfreint les dispositions en matière de blanchiment d'argent, a annoncé mardi l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le gendarme financier a confisqué les gains obtenus illégalement par la banque pour un montant de 2,5 millions de francs.

Pénalité financière

La FINMA a interdit également durant trois ans à l'institut bancaire de conclure de nouvelles relations d'affaires avec des personnes politiquement exposées et venant de l'étranger. En cas de récidive, l'établissement risque de se voir retirer son autorisation.

La Banque centrale de Singapour a par ailleurs ordonné la fermeture dans la cité-Etat de Falcon Private Bank. L'Autorité monétaire de Singapour (MAS) lui a aussi infligé une pénalité financière de 4,3 millions de dollars de Singapour, soit un peu plus de 3 millions de francs.

Le patron de la banque, Walter Berchtold, a exclu mardi toute cession d'activités dans l'immédiat. Toutes les options demeurent néanmoins sur la table pour l'avenir, y compris celle d'une fusion.

Scandale politique

Plusieurs banques helvétiques sont touchées par le retentissant scandale politico-financier entourant le fonds souverain 1MDB. La représentation locale d'UBS a écopé d'une amende de 1,3 million de dollars singapouriens pour des lacunes de même nature.

Une procédure pénale avait déjà été ouverte en mai par le MPC contre la banque tessinoise BSI. Juste avant, la FINMA avait clos sa procédure à l'encontre de l'établissement et ordonné sa dissolution.

Le scandale 1MDB a entraîné l'ouverture d'enquêtes dans plusieurs pays, notamment à Singapour et aux États-Unis. Il a fini par atteindre le Premier ministre malaisien, Najib Razak, après des révélations du Wall Street Journal selon lesquelles il aurait perçu un milliard de dollars de financements liés au fonds souverain. (ats/nxp)

Lien : <http://www.tdg.ch/economie/entreprises/procedure-penale-ouverte-falcon/story/25335876>

Singapour ferme une seconde banque suisse

La Banque centrale de Singapour a ordonné mardi la fermeture dans ce pays d'une seconde banque suisse visée par une enquête pour blanchiment d'argent dans le cadre de l'énorme scandale politico-financier touchant le fonds souverain malaisien 1MDB. La Falcon Bank a été contrainte de cesser ses opérations dans l'archipel d'Asie du Sud-Est en raison de "manquements graves dans la lutte contre le blanchiment des capitaux (AML)" et de "conduite répréhensible" de la haute direction à la fois au siège de la banque en Suisse et dans sa branche locale, a indiqué l'Autorité monétaire de Singapour (MAS).

"La Falcon Bank a fait preuve de manière persistante d'une grave incompréhension des exigences et des attentes" de l'autorité monétaire singapourienne dans la lutte contre le blanchiment d'argent, a ajouté l'institution dans un communiqué. "Compte tenu du comportement de la Falcon Bank, MAS considère que la banque d'affaires ne pourra pas satisfaire à ces exigences et attentes pour poursuivre" ses opérations, souligne l'autorité monétaire. La Banque centrale de Singapour a infligé à la Falcon Bank des pénalités financières d'un total de 4,3 millions de dollars de Singapour (2,8 millions d'euros) pour 14 infractions à la législation sur la prévention contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme.

En outre, l'autorité monétaire de Singapour a indiqué avoir reçu une information selon laquelle le directeur de la branche singapourienne de la Falcon Bank, Jens Sturzenegger, avait été interpellé le 5 octobre par le Département des Affaires commerciales, la principale agence singapourienne de lutte contre le blanchiment d'argent.

Lien : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/10/11/97002-20161011FILWWW00021-singapour-ferme-une-seconde-banque-suisse.php>

« Lutter efficacement contre le blanchiment », Marc Ménagé MRICS Country Manager France RICS

La RICS a mis au point un standard qui permet de mettre en avant le respect des bonnes pratiques déontologiques.

Le REAB (Real Estate Agency Standard Brokage) va-t-il devenir pour les agents et les conseils en immobilier ce que le Red Book est aux experts ? Un standard de référence permettant de mieux travailler dans l'intérêt du client sur la base de 12 principes !

Les dispositifs légaux réglementant la profession d'agent immobilier ont été renforcés par des obligations en matière de lutte anti blanchiment. Dans ce cadre, il incombe aux professionnels, en application de l'ordonnance relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et conformément au Code de déontologie, de requérir auprès de leurs clients un certain nombre d'éléments permettant de répondre à l'obligation de vigilance.

Ces éléments portent sur l'identification des clients (et des bénéficiaires effectifs des transactions le cas échéant), la connaissance de leur situation professionnelle, économique et financière, ainsi que la connaissance de la relation d'affaires (provenance et destination des fonds).

S'informer sur le client

Dès le commencement de la relation d'affaires, vous devez demander à votre client de vous fournir un certain nombre de documents. Les pièces à transmettre dépendent de son statut, selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique.

Pour une personne morale

- extrait Kbis de moins de trois mois ;
- statuts à jour ;
- comptes certifiés du dernier exercice clos ;
- liste récente des actionnaires/associés personnes physiques détenant au moins 25 % des parts ou actions de la société et copie de leur pièce d'identité ;
- copie de la pièce d'identité du représentant légal ou statutaire ;
- justificatif récent de domicile des personnes physiques détenant au moins 25 % des parts ou actions de la société.

Pour une personne physique

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- justificatif récent de domicile ;
- informations sur la profession ;
- informations sur les revenus et le patrimoine (montant par type d'actif).

Suivre les recommandations du GAFI

En transposant par ordonnance la troisième directive européenne relative à la prévention de l'utilisation de système financier aux fins de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, la France a témoigné de sa détermination à renforcer le dispositif préventif inscrit dans le Code monétaire et financier (CMF), afin de lui redonner une cohérence globale et le mettre en conformité avec les recommandations du Gafi (Groupe d'action financière), organisme normalisateur international. Les professionnels assujettis sont tenus d'appliquer des mesures de vigilance sur la base d'une approche par les risques en prenant en compte le degré d'exposition des clients, des sommes et des opérations aux menaces de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et, le cas échéant, de procéder à une déclaration de soupçon auprès du service Tracfin.

Les professionnels de l'immobilier soumis au statut fixé par la loi Hoguet n° 70-9 du 2 janvier 1970 ont l'obligation de mettre en place un dispositif de vigilance adapté leur permettant de connaître leurs clients, ainsi que l'origine et la destination des fonds, sur la base de tout document écrit probant. Les professionnels font l'objet de contrôles et de sanctions. Ce principe est acté tant dans le CMF que dans la loi Hoguet. Le contrôle du respect des obligations de vigilance et des procédures internes imposées aux professionnels de l'immobilier est conduit par les agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

« Le professionnel de l'immobilier doit exercer son obligation de vigilance tout au long de sa relation d'affaires avec le client. »

Conformément aux dispositions du CMF, l'obligation de vigilance doit être exécutée avant d'assister le client dans la préparation ou la réalisation d'une transaction et doit s'exercer tout au long de la relation d'affaires avec, s'il y a lieu, une mise à jour des informations et des documents. A cet égard, l'identité des clients et celle des bénéficiaires effectifs des transactions le cas échéant doit être connue, ainsi que l'origine et la destination des fonds. Selon la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment, lorsqu'une relation d'affaires est entreprise avec une personne morale, les bénéficiaires effectifs susvisés sont les personnes physiques pour le compte de laquelle une opération est réalisée et qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ou qui, de fait ou de droit, exercent un contrôle sur la personne morale.

Comme pour toute personne morale ou physique assujettie au dispositif, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme doit désormais faire partie des réflexes de tout « bon » professionnel de l'immobilier.

Lien : <http://www.journaldelagence.com/1123785-lutter-efficacement-contre-le-blanchiment-marc-menage-mrics-country-manager-france-rics>